



TOUJOURS INFLEXIBLE DEVANT NOS DEMANDES

L'EMPLOYEUR DEMANDE LA CONCILIATION

L'EMPLOYEUR REFUSE OBSTINÉMENT DE TROUVER LE MOINDRE COMPROMIS À LA TABLE DE NÉGOCIATION. DE NOTRE CÔTÉ, IL EST HORS DE QUESTION DE RECULER.

C'est pourquoi la Société des Casinos a déposé une demande de conciliation auprès du ministère du Travail.

Nous avons refusé de déposer conjointement cette demande, mais nous participerons à cette conciliation. Un conciliateur est déjà nommé. Nous le ren-

contrerons le 8 mai prochain. Nos prochaines réunions avec l'employeur et le conciliateur sont prévues les 22 et 23 mai, en négociation, tel qu'il avait été convenu.

NOTRE MOBILISATION CONTINUE

En ce qui concerne notre plan de mobilisation, rien n'est changé. L'opération dossard s'est bien déroulée jusqu'ici. Nous vous demandons de demeurer à l'affût des mots d'ordre et de les suivre à la lettre. Solidarité !

